

HONORAIRES

TRANSACTIONS

- Au dessus de 200 000 € : 5%TTC.
- De 150000 € à 199999 € : 9500 € TTC.
- De 120000 € à 149999 € : 9000 € TTC.
- De 100000 € à 120000 € : 8500 € TTC.
- De 80000 € à 99999 € : 8000 € TTC.
- En dessous de 80000 € : 10% TTC.

COMMERCES/CESSION DE FONDS

- Jusqu'à 20000 € : forfait de 1600 € TTC.
- Au-delà de 20000 € : de 8 à 5% TTC.

LOCATIONS

Location : recherche, sélection et mise en place du locataire avec état des lieux, rédaction du bail: 16% * TTC du montant du loyer annuel hors charges.

* Si la location est consentie à usage d'habitation ou à usage mixte Professionnel & Habitation, cette commission sera payable par moitié par le Preneur et par le Bailleur en même temps que le premier versement conformément à la loi du 23 décembre 1986.

LOCATIONS SAISONNIERES

- 25% TTC du loyer avec un forfait minimal de 75 euros TTC.

ESTIMATIONS

Pour mise en vente : gratuit.

Avis de valeur écrit (pour succession, donation, crédit...) : 150 euros TTC.